

IMPRIME DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CONCESSION

Nom (de naissance du demandeur) :

Nom d'usage :

Prénom : Date de Naissance :

Adresse complète :

Code Postal : Commune :

Tél : Portable :

Adresse mail : @.....

Agissant en ma qualité de (cocher la case correspondante)

- Concessionnaire
- Seul ayant-droit du concessionnaire décédé
- L'un des ayants droit déclarant me porter fort pour les autres ayants droit
- Autre (préciser votre lien de parenté).....

Si vous n'êtes pas le titulaire, merci de compléter les informations suivantes :

Nom et prénom du titulaire de la concession :

.....
.....

Votre lien de parenté avec les personnes inhumées dans la concession :

.....
.....

TARIFS DU CIMETIERE DE PONTOISE

Du 1er septembre 2025 au 31 août 2026

Je souhaite :

Concession	Durée	Tarif	Cochez la case de votre choix
Un renouvellement de	15 ans	526.32€	
Un renouvellement de	30 ans	1052.64€	

Columbarium	Durée	Tarif	Cochez la case de votre choix
Un renouvellement de	10 ans	452.88€	
Un renouvellement de	15 ans	771.12€	

Date et signature :

Documents à fournir à l'appui de la demande :

- Chèque à l'ordre de Régisseur de recettes Multiprestations
- Photocopie de la pièce d'identité du demandeur (recto-verso).

CHOIX DU DEVENIR DES RESTES MORTELS APRES REPRISE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :
(Nom, Prénoms – pour les femmes préciser le nom de jeune fille)

En application de l'article L2223-4 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), et dans la perspective du non-renouvellement de la concession, merci de préciser si :

Vous autorisez la crémation des restes exhumés

Vous refusez la crémation des restes exhumés

Article L2223-4 du CGCT (version en vigueur depuis le 19 mai 2011 et modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 – art.26)

« Un arrêté du maire affecte à perpétuité, dans le cimetière, un ossuaire aménagé où les restes exhumés sont aussitôt réinhumés.

Le maire peut également faire procéder à la crémation des restes exhumés en l'absence d'opposition connue ou attestée du défunt.

Les restes des personnes qui avaient manifesté leur opposition à la crémation sont distingués au sein de l'ossuaire. »

Date et signature :